

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil quinze

Le deux mars

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,

S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie

Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire

**Date de convocation du conseil municipal : le 24 février 2015**

**Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 24 Votants : 26**

**PRESENTS:** Mme AMELINE Yolande- Mme BOMPOIL Jocelyne- M. BOUSSEAU Yannick- M. BUESSLER-MUELA Patrick- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- Mme GICQUIAUX Cécile- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- Mme HUGUET Evelyne- Mme LEVRAUD Françoise- M. LORJOUX Laurent- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PANHELLEUX Françoise- Mme PERRAUD Chantal- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme

**ABSENTS EXCUSÉS :** M. BOCENO Julien- M. CHATAL Jean-Paul-

**ABSENT :** M. BRIAND Jean-Yves

**POUVOIRS :** M. BOCENO Julien à M. DAVID Guy- M. CHATAL Jean-Paul à Mme DESMOTS Isabelle

**Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme**

**Délibération n°2015D22 : Institution d'un dépôt de garantie**  
**Pour la mise à disposition de la salle du Docteur Picaud à titre gracieux**

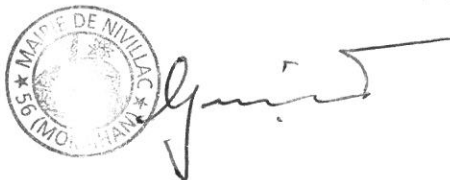
Monsieur le Maire rappelle que, suite au déménagement des services de la Mairie dans leurs nouveaux locaux le 17 novembre 2014, les mariages sont désormais célébrés dans une salle interne au bâtiment (salle mutualisée du conseil municipal).

Ainsi, la salle du Docteur PICAUD, qui faisait préalablement office de salle des mariages, peut désormais être mise gracieusement à disposition des associations nivillacoises pour leurs réunions ainsi qu'en a décidé le conseil municipal lors de sa séance du 15 décembre 2014.

Néanmoins, pour pallier toutes éventuelles dégradations qui seraient faites dans le cadre de l'occupation de ces lieux, Monsieur le Maire propose à **l'assemblée délibérante, qui l'accepte à l'unanimité, d'instaurer le dépôt en mairie, par les « locataires » lors de la remise des clefs de la salle, d'un chèque en garantie d'un montant de 150 euros.**

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Alain GUIHARD

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Nivillac. The stamp contains the text "MAIRIE DE NIVILLAC" at the top and "56 100" at the bottom. To the right of the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be "Alain GUIHARD".